

## **Saint-Adolphe-d'Howard atteint l'équilibre budgétaire**

**Saint-Adolphe-d'Howard, le 9 décembre 2016** – Lors d'une séance extraordinaire tenue le vendredi, 9 décembre 2016 où le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté son budget de fonctionnement pour 2017 ainsi que son programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019, c'est avec beaucoup de fierté que la mairesse a annoncé que l'équilibre budgétaire était enfin atteint.

« Au nom du Conseil, je veux souligner que les efforts et les sacrifices qui ont été faits dans les dernières années ont porté fruit. Nous pouvons aujourd'hui annoncer que Saint-Adolphe-d'Howard, en plus de terminer l'année 2016 avec un surplus, a entièrement effacé son déficit cumulé consolidé. Il faut rappeler que les états financiers du Mont Avalanche sont consolidés dans ceux de la municipalité et que le Mont Avalanche affichait à la fin de 2014 un déficit cumulé de 293 000\$ » a indiqué la mairesse, madame Lisette Lapointe.

Grâce à une gestion serrée et à un meilleur contrôle financier dans chacun des services, la municipalité parvient donc à effacer ce déficit cumulé consolidé et terminer l'année 2016 avec un surplus.

### **Budget 2017**

Malgré la hausse importante de la quote-part de la municipalité à la MRC des Pays-d'en-Haut de 160 000\$, la taxe générale n'augmentera que d'un sous et demi par tranche de 100\$ d'évaluation. Du côté des autres tarifications, le total de celles-ci diminuera de 16\$ pour les maisons. À titre d'exemple, les taxes générales d'une maison évaluée à 200 000\$ augmenteront de 5\$ seulement pour l'année 2017.

Le taux de taxation sera donc de 77,25 sous en 2017, en comparaison à un taux de 79,12 sous par tranche de 100\$ d'évaluation en 2013.

Encore une fois cette année, la mairesse a décidé de remettre 10% de son salaire à la municipalité. Étant donné l'effort demandé aux citoyens, celle-ci avait décidé de remettre 10% de son salaire en 2014 et 2015 et avait remis 15% de son salaire en 2016 étant donné le contexte de compression dans lequel la municipalité se trouvait.

Du côté du Mont Avalanche, les résultats demeurent encourageants et l'obtention d'une importante subvention de 300 000\$ pour la réfection du chalet de la station nous permettra d'en faire un usage tout au long de l'année en plus d'en permettre la location afin de diversifier les sources de revenus.

La mise en place de procédures demeure une priorité pour le Conseil qui a mandaté le directeur général en ce sens, afin d'améliorer l'efficacité, mais également d'encadrer les pratiques des différents services.

Quant au programme triennal d'immobilisations 2017, 2018 et 2019, les priorités demeurent les grands projets visant à doter les citoyens d'une eau potable de qualité qui respecte les normes en vigueur tout en s'assurant de la protection de l'environnement et des lacs. En ce sens, la nouvelle source d'eau potable souterraine, la mise à niveau de l'usine des eaux usées et le prolongement des réseaux dans le secteur village sont des projets incontournables.

- 30 -

Source : Catherine Berbery  
(819) 327-2044